

Monsieur le Directeur d'Académie, chers collègues membres du CSA,

Suite à la présentation le 30 mars du projet de Carte scolaire, nous souhaiterions vous faire part de quelques éléments et retours :

Tout d'abord, pour la première fois, nous avons vu apparaître, dans les documents de CSA, le terme de « **resectorisation du réseau** ». Si nous avons bien compris, il s'agit, pour tous les élèves d'un secteur, de changer d'école. Le problème de l'utilisation de ce terme, pour nos représentants, c'est qu'il n'apparaît pas dans les règles du mouvement et donc que cela peut prêter à confusion. Les personnels impactés peuvent donc avoir reçu des informations contradictoires selon que l'IEN considère qu'il s'agit d'une fusion ou d'une fermeture ! Aussi, nous souhaiterions que ce type de nomenclature soit proscrite, ou qu'elle soit intégrée aux LDG avec les implications clairement établies pour les personnels. La CFDT demande aussi à ce que les règles du mouvement soient revues en groupe de travail afin d'anticiper les changements de structure et ses implications sur le mouvement. Concernant les **projets de fusion**, nous aimerions d'ailleurs savoir si une date butoir est prévue. Certaines écoles s'inquiètent, se demandant, si celle-ci peut encore avoir lieu et conditionner la rentrée 2026 puisqu'aucun conseil d'école exceptionnel ne s'est encore tenu.

Ensuite, nous aimerions revenir sur les ouvertures de **PAS** et la réunion académique de présentation du 1^{er} avril. Ces postes ont été présentés comme des postes administratifs avec les vacances et les indemnités qui vont avec... Cela nous interroge car ces postes sont pourtant pris sur les moyens d'enseignement. Par contre, nous souscrivons à votre décision de ne pas demander la certification CAPPEI pour postuler à ce poste. Il nous apparaît en effet incohérent de retirer des enseignants face à élèves alors que c'est déjà compliqué de trouver des collègues formés ou qui ont le courage de se rendre en formation à Mont-St-Aignan pour enseigner en ASH. Nous ne pouvons que vous faire remonter l'inquiétude des collègues sur la multiplication des postes à profil et des postes inter-degré qui complexifient et rendent, de leur point de vue, le mouvement de plus en plus opaque.

Par ailleurs, suite au mouvement de grève du 31 mars qui a réuni plus de 600 personnes dans la Manche, nous avons une alerte concernant le SMA (service minimum d'accueil). Il semblerait que sur Avranches on ait demandé aux collègues non grévistes d'accueillir des élèves dans leur classe alors qu'il y avait plus de 25 % de grévistes : cette mairie n'a donc pas respecté la loi et il nous semblerait bon de rappeler à toutes le fonctionnement normal surtout après des élections municipales qui ont vu pas mal de changements.

Enfin, nous aimerions aborder un dernier point : la **limitation à 24 en GS, CP et CE1**. Nous aimerions savoir sur quel texte de loi s'appuient les IEN pour demander aux écoles de refaire leur répartition afin de respecter cette restriction. En effet, la répartition est réglementairement la décision du conseil des maîtres, car ceux-ci sont effectivement les

mieux placés pour effectuer la meilleure répartition possible, pour le bien de tous les enseignants et surtout de tous les élèves de l'école.